Fausse publicite sur un site internet ...

Par Visiteur

Bonjour
Étant client d'Ebay, j'ai reçu un mail alléchant de leur site internet ou il ventait la gratuité de l'insertion d'annonce enchère et paiement immédiat, jusqu'au 31 décembre 2010 d'ailleurs la publicité apparaît sur leur site.

J'ai donc mis aux enchères 4 articles, au bout de deux jours lorsque je me suis aperçu de la supercherie, il me facturait 67,40 euros, j'ai immédiatement retiré les articles de la vente.

J'ai écrit à Ebay mais je parle à une machine
En fait la subtilité est que les frais d'insertions sont gratuits mais ce qu'ils ne disent pas c'est que les frais d'annonces sont payants
Je m'explique, vous voulez vendre un objet à l'enchère
Il vous facture des frais d'insertion et des frais d'annonces
Vous voyez leur méthode pour induire le client en erreur
Voilà donc, je me refuse à régler les 67,40 pour ce que j'estime être une publicité mensongère
Que dois-je faire et qu'elles sont mes droits
Merci de me répondre
Cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai écrit à Ebay mais je parle à une machine
En fait la subtilité est que les frais d'insertions sont gratuits mais ce qu'ils ne disent pas c'est que les frais d'annonces sont payants
Je m'explique, vous voulez vendre un objet à l'enchère
Il vous facture des frais d'insertion et des frais d'annonces
Vous voyez leur méthode pour induire le client en erreur
Voilà donc, je me refuse à régler les 67,40 pour ce que j'estime être une publicité mensongère
Que dois-je faire et qu'elles sont mes droits

Je me suis rendu dans un espace vendeur sur Ebay et je dois avouer que la présentation est clairement confuse et il est dès lors très difficile d'avoir une information réelle sur le coût de vente.

Il est bien précisé que les frais d'insertion sont gratuits sous certaines conditions et que cela ne vaut que pour le format "enchère" sans option (donc sans l'option achat immédiat. Et c'est bien sur ce point que cela me pose problème.

En effet sur cette page, il semble indiquer que "l'option achat immediat" est de 35 centimes d'euros hors media. Je ne vois donc pas comment vous pouvez arriver au chiffre précis de 64.5 euros.

http://pages.ebay.fr/help/sell/fees.html

Pourriez vous m'envoyer votre facture détaillée à mon adresse:

Très cordialement.

Par Visiteur

Onjour

Je vous joins la facture

Mais c'est plus sur le principe d'induire à l'erreur que je ne suis pas d'accord, car frais d'insertion quel que soit le site PAP ou La centrale des particuliers englobe tous sous les commissions sur ventes

---
Par Visiteur

Cher monsieur,

Je vous joins la facture

Mais c'est plus sur le principe d'induire à l'erreur que je ne suis pas d'accord, car frais d'insertion quel que soit le site PAP ou La centrale des particuliers englobe tous sous les commissions sur ventes

Je n'ai pas accès à votre facture car accessible depuis votre compte client uniquement. Il faudrait la recopier dans un document Word par exemple, afin que je puisse la consulter.

Après, je suis tout à fait d'accord avec vous sur le principe qu'il n'est pas "juste" d'induire le client en erreur. Simplement, pour prouver que la personne vous a induit véritablement en erreur, encore faut-il démontrer que les prix réels sont dissimulés, et donc pas facilement accessibles.

Sans cela, cette action bien "qu'injuste" moralement, ne sera pas juridiquement sanctionnée.

Très cordialement.

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre facture et il s'avère bien que vous avez pris un certain nombre d'options non visées par l'offre qui ont eu pour effet de faire gonfler la facture.

Il est possible d'arguer d'une publicité trompeuse et il est frai que l'annonce d'Ebay ne brille pas par sa clarté, toutefois, bien y regarder le coût de ces options est bien mentionné.

Un refus de paiement de votre part, s'il pourrait conduire à une solution favorable a toutefois une chance se succès très limitée.

Très cordialement.